

ANALYSE DE LA THÉORIE DU CONTRAT SOCIAL ET DES CONFLITS
SOCIAUX DE JOHN LOCKE À TRAVERS *LORD OF FLIES*
DE WILLIAM GOLDING

Ibrahima LO

Université Cheikh Anta DIOP, Sénégal

ibrahimalo51@yahoo.fr

Résumé : Cet article tente d'analyser la théorie du Contrat social et des conflits sociaux de John Locke à travers *Lord of Flies* de William Golding (1954). La connaissance des origines et des formes des sociétés a été pendant longtemps un problème très aigu qui est à l'origine de divergences centrées principalement sur deux notions : l'état de nature et le contact social. Ces deux notions ont soulevé un nombre important de débats chez des philosophes tels que John Locke, Jean Jacques Rousseau, Thomas Hobbes, et Sir Robert Filmer. Contrairement à Hobbes, les théories de Locke sur le contrat social et les conflits sociaux sont centrées sur la loi de la nature ou loi de la raison. Pour lui, l'homme est rationnel par nature. Il est donc capable de vivre en accord avec les droits naturels dont Dieu l'a doté pour sa liberté et sa préservation. C'est pourquoi Locke pense que l'état de nature est un état de paix et de liberté et de jouissance de la propriété par les individus ; et que le contrat social n'est nécessaire que pour la protection et l'application des droits naturels et donc pour l'épanouissement des êtres humains. Cette conception lockéenne est perceptible à travers *Lord of the Flies* de sorte qu'à plusieurs égards, ce roman peut être considéré comme une illustration des théories de Locke sur le contrat social et les conflits sociaux centrés sur les questions de liberté et de conditions humaines.

Mots-clés : état de nature, contrat social, conflits sociaux, loi sociale, liberté.

ANALYSIS OF JOHN LOCKE'S THEORY OF THE SOCIAL CONTRACT AND
SOCIAL CONFLICT THROUGH THE LORD OF FLIES BY WILLIAM
GOLDING

Abstract: This article attempts to analyze the theory of the Social Contract and social conflicts by John Locke through William Golding's (1954) *Lord of Flies*. The knowledge of the origins and forms of societies has been for a long time a very acute problem which is at the origin of divergences centered mainly on two notions: the state of nature and the social contact. These two notions have given rise to a great deal of debate among philosophers such as John Locke, Jean Jacques Rousseau, Thomas Hobbes, and Sir Robert Filmer. Unlike Hobbes, Locke's theories of social contract and social conflict are centered on the law of nature or law of reason. For him, man is rational by nature. He is therefore capable of living in accordance with the natural rights that God has endowed him with for his freedom and preservation. This is why Locke thinks that the state of nature is a state of peace and freedom and enjoyment of property by individuals; and that the social contract is necessary for the protection and enforcement of natural rights and thus for the flourishing of human beings. This Lockean conception is discernible throughout *Lord of the Flies* so that in many ways this novel can be seen as an illustration of Locke's theories of the social contract and social conflict centered on issues of freedom and human conditions.

Keywords: state of nature, social contract, social conflicts, social law, liberty.

Introduction

La connaissance des origines et des formes des sociétés a été pendant longtemps à l'origine de divergences centrées principalement sur deux notions : l'état de nature et le contact social. Ces deux notions ont soulevé un nombre important de débats chez des philosophes tels que John Locke (1689), Jean Jacques Rousseau (1762), Thomas Hobbes (1651), et Sir Robert Filmer (1680). Ce dernier, contrairement à ses collègues, rejette l'existence des états de nature et la création de la société par les hommes. Bien que Hobbes et Rousseau présentent quelques divergences concernant leurs conceptions de l'état de nature, tous deux s'accordent sur la nécessité de former un contrat social. La théorie du contrat social a été introduite par les premiers penseurs modernes - Hugo Grotius (1609), Thomas Hobbes (1651), Samuel Pufendorf (1716) et John Locke (1689), les plus connus d'entre eux - pour rendre compte de deux choses : les origines historiques du pouvoir souverain et les origines morales des principes qui rendent le pouvoir souverain juste et/ou légitime. Elle est souvent associée à la tradition libérale de la théorie politique, car elle présuppose la liberté et l'égalité fondamentales de tous ceux qui entrent dans un arrangement politique et les droits associés qui découlent des principes de liberté et d'égalité fondamentales. À partir de ce point de départ, souvent conceptualisé par la métaphore d'un « état de nature », la théorie du contrat social développe une théorie de la légitimité politique, fondée sur l'idée que les êtres humains naturellement libres et égaux n'ont pas le droit d'exercer un pouvoir les uns sur les autres, sauf conformément au principe du consentement mutuel.

La théorie du contrat social a eu un consensus, parfois construit sur un consentement explicite, parfois sur un consentement tacite, et parfois il fonctionne comme un compte rendu hypothétique de ce à quoi les associés devraient consentir s'ils raisonnent bien. Jean-Jacques Rousseau parle de compte hypothétique du consensus avec son idée de la « volonté générale » (où les associés parviennent à un consensus en privilégiant leur intérêt collectif sur leur intérêt particulier) et de la « volonté de tous » (où les intérêts particuliers des associés sont agrégés sans tenir compte de l'intérêt collectif). Beaucoup plus récemment, John Rawls a continué à développer l'argument de Rousseau en avançant un argument analogue à travers ce qu'il appelle le « voile de l'ignorance » (derrière lequel les associés dérivent des principes de justice sans aucune connaissance du statut social, politique ou économique qu'ils peuvent avoir dans la société qu'ils envisagent). Pour Rousseau comme pour Rawls, ces concepts ne sont pas conçus comme des théories empiriques de la manière dont les êtres humains raisonnent, mais comme des théories normatives de la manière dont ils devraient raisonner. Dans son adaptation de la théorie du contrat social au contexte international, Rousseau écrit : « Sans doute, ce n'est pas à dire que les Souverains adopteront ce projet ; (Qui peut répondre de la raison d'autrui ?) Mais seulement qu'ils l'adopteraient s'ils consultaient leurs véritables intérêts. » (Rousseau, 2005, pp48-9) De même, dans sa conception du contrat social domestique, Rousseau concède que les citoyens peuvent subvertir la volonté générale en faveur de leur volonté particulière : « la volonté générale est toujours droite [...]. Mais il ne s'ensuit pas que les délibérations du peuple aient toujours la même rectitude » (Rousseau, 2013, p147).

La théorie du contrat social découle du principe de liberté et d'égalité fondamentales, mais la généalogie de l'idée trouve son origine dans une alternative à la critique de la théorie dominante de la légitimité politique dans l'Europe médiévale. Avant les travaux de Hobbes, Grotius et Locke, la vision prédominante de la légitimité

politique s'appuyait sur le pouvoir patriarcal des pères sur leurs enfants, en remontant jusqu'au pouvoir accordé par Dieu à Adam. À la mort d'Adam, son descendant le plus âgé héritait de son autorité par primogéniture. Au fur et à mesure que les générations suivantes naissaient, le pouvoir continuait à être transmis de cette manière, de chaque chef de famille à son descendant le plus âgé. Finalement, les peuples se sont divisés et des nations ont été formées, mais tout le pouvoir continuait à être dérivé de Dieu et le principe de primogéniture restait la norme selon laquelle le pouvoir souverain pouvait être considéré comme légitime. Cette conception du pouvoir souverain a été exposée de manière très claire par Robert Filmer dans son *Patriarcha*, publié à titre posthume en 1680. Pour Filmer, le postulat de base de la théorie du contrat social - à savoir que les gens sont nés libres et égaux, personne n'ayant d'autorité sur un autre - était à la fois une fiction et une contradiction avec la parole de Dieu (Sommerville, 1991, p152).

Selon Filmer, les relations et obligations politiques découlent des relations et coutumes historiques et familiales. Locke s'attaque directement à cet argument dans le premier traité de ses Deux traités de gouvernement, publié en 1689. Dans la seconde moitié du texte, Locke décrit ensuite une alternative au récit biblique et filmerien de la légitimité politique. Sur le modèle de Locke, et sur celui de tous les théoriciens du contrat social, les individus sont extraits des contraintes socio-historiques mises en avant par Filmer et placés dans une construction artificielle, généralement appelée « état de nature ». À partir de ce point de départ, la théorie du contrat social affirme le principe du consentement à la place de la primogéniture comme base de la légitimité politique.

L'objectif de ce travail de recherche est principalement d'analyser la théorie du contrat social et des conflits sociaux de Locke à travers *Lord of the Flies* de William Golding. Pour ce faire notre hypothèse de départ est que la conception de la nature humaine et des conflits sociaux que Golding a développée dans *Lord of the Flies* corrobore à plusieurs égards la conception Lockéenne du contrat social. Ceci nous amène à nous poser des questions les unes aussi importantes que les autres notamment celles de savoir comment Locke perçoit-il l'état de nature ; comment conçoit-il la nature humaine : comment explique-t-il l'émergence des sociétés humaine et les conflits sociaux inhérents à toute société ; dans quelles mesures *Lord of the Flies* corrobore-t-il la conception lockéenne de l'état de nature, de la société politique et des conflits sociaux. Pour répondre à toutes ces questions nous avons divisé ce travail en quatre parties essentielles : la première passe en revue les fondements théoriques de l'état de nature, la deuxième met l'accent sur la nécessité du contrat social chez Locke, la troisième analyse la notion de société politique chez Locke and Golding et la quatrième analyse la conception lockéenne des conflits sociaux à travers *Lord of the Flies*.

I. L'état de la nature

La théorie du contrat social est fondamentalement liée à la conception de la nature humaine développée par Locke (1689). Locke semble alors partager l'opinion de Rousseau selon laquelle l'état de nature, plutôt que d'être un état de conflit, était bon et agréable. Le problème réside principalement dans la manière dont les êtres humains dans un tel état peuvent parvenir à former un accord social afin d'assurer ou d'améliorer leurs conditions de vie. Mais la question qui a d'abord excité la curiosité des philosophes était de savoir comment les hommes vivaient ou par venaient à vivre à l'état de nature. Étaient-ils comme des animaux ? Étaient-ils rationnels ? Étaient-ils heureux ? Vivaient-ils en sécurité ? Quoiqu'il en soit, cette série de questions serait nécessaire pour une analyse de la vision de Locke des deux notions de contrat social

et d'état de nature. Locke croit en la conception selon laquelle l'homme est différent des animaux grâce à sa raison ou conscience, c'est-à-dire sa capacité de créer et de se perfectionner. En effet, l'acceptation d'un état de nature pour l'homme suppose l'existence d'autres états où il pourrait vivre différemment. En tout cas, pour Locke, l'état de nature est la première étape de la vie où l'homme vivait en accord avec ce qu'il appelle la « loi de la raison » : « Men living together according to the law of reason, without a common Superior to judge between them is properly the state of nature ». (Locke, 1940, p17) Locke a fait preuve d'une grande intelligence en étudiant fondamentalement la nature humaine pour ouvrir la voie à sa théorie de l'état de nature. Ainsi, il développe l'idée selon laquelle les hommes sont dotés de prédispositions biologiques leur permettant de se gouverner eux-mêmes et de vivre en société. Selon lui, l'être humain est créé avec une bonté fondamentale et dominante pour qu'il puisse vivre une vie bonne et décente. Il rejette ensuite la théorie du fondateur de la psychanalyse, Sigmund Freud. Dans sa conception de la nature humaine, Freud affirme que l'homme est fait de deux instincts : l'instinct de civilisation et l'instinct du mal. Et pour lui, ces instincts sont constamment en conflit ; et la plupart du temps, la bataille se termine par la victoire du mal sur le bien. Locke ne reconnaît en l'homme que le bien naturel. En d'autres termes, il pense que l'homme est conduit principalement par l'instinct fondamental du bien. Il est donc tenu d'agir pacifiquement, de suivre les commandements moraux et de rester civilisé. Locke fait allusion aux qualités naturelles de l'homme qui ne dépendent pas de sa volonté. Pour lui, les êtres humains sont créés par Dieu et maintenus par son autorité. Ils sont donc condamnés à suivre la volonté de Dieu. Et comme Dieu est bon, il choisit la bonté pour eux. Ainsi, l'homme à l'état de nature est heureux et vit paisiblement car Dieu l'a créé ainsi. Locke partage donc le même point de vue que Rousseau. Dans l'introduction de *Le contrat social*, il est dit que « l'homme originel est une sorte d'animal tranquille mû par peu de besoins, indivisé, sans contraintes et par conséquent heureux, lié au seul présent ». (Rousseau, 1966, p17)

Mais pour Locke, cette vie agréable et paisible est due à la loi naturelle ou droit naturel. Pour lui, en tant qu'êtres humains, nous avons des droits fondamentaux qui nous sont donnés par Dieu et que nous pouvons reconnaître grâce à la loi de la raison. La loi de la raison est alors la possibilité humaine de protéger la paix naturelle et de préserver toute l'humanité. Locke centre sa théorie de l'état de nature sur les droits naturels, la vie, la liberté et la propriété. Il croit également que le droit primaire de la vie est un dessein de Dieu. Dieu a créé les êtres humains avec le plein droit de vivre. Pour leur auto-préservation, ils sont faits de manière à agir sous la conduite d'une morale naturelle leur donnant la possibilité d'être fidèles aux droits naturels et de respecter leurs devoirs. De cette façon, ils sont capables de s'empêcher de faire le mal et de maintenir la paix et la stabilité et donc d'éviter l'état de guerre. Pour le dire avec les mots de Locke: « And that all men may be restrained from invading others rights, and from doing hurt to one another ». (Locke, 1940, p5) Pourtant, dans l'état de nature, Locke pense que les gens sont libres. Il n'y a pas de justice commune pour punir certaines personnes ou une autorité pour décider des affaires des gens. Locke croit alors à une sorte d'individualisme dans l'état de nature. Pour lui, un individu ne doit jamais se mêler des affaires des autres. Personne n'a le droit de dire à une personne ce qu'elle doit faire. Les hommes sont égaux, comme il l'écrit:

A state also of equality wherein all the power and jurisdiction is reciprocal, no one having more than another, there being nothing more evident than that creatures of all species and rank, promiscuously born to the all same advantage of Nature, and the use of the same faculties should also be equal one amongst another without subordination or subjection.

Locke, 1940, p118)

En outre, Locke évoque l'égalité en termes de propriétés. Puisque nous sommes la « même espèce » avec les mêmes facultés fondamentales, chaque individu a droit à son corps et donc à son travail comme il le dit : « Bien que la terre et toutes les créatures inférieures soient communes à tous les hommes, chaque homme a une propriété sur sa propre personne ; personne n'a de droit sur cette propriété à part lui-même ; on peut dire que le travail de son corps et le travail de ses mains lui appartiennent en propre ». (Locke, 1940, p130) Ainsi, dans sa théorie de l'état de nature, Locke justifie essentiellement la propriété par le travail. Pour lui, chacun peut utiliser son corps comme il l'entend et tout individu a pleinement droit à ce que son corps lui offre. Il pense que Dieu a mis à la disposition des hommes des créatures inférieures afin qu'ils puissent satisfaire leurs besoins naturels. Et chacun peut librement utiliser ou s'approprier ce qui lui plaît. Cependant, personne n'a le droit de posséder quelque chose sans vouloir l'utiliser. Les êtres humains sont égaux en tout. Un être humain possède quelque chose dès qu'il cueille comme il le dit: « He that is nourished by the acorns he picked up under the oak, or the apples he gathered from the trees in the wood, has certainly appropriated them to himself. Nobody can deny but the nourishment is his ». (Locke, 1940, p130) Locke semble partager la conception de Thomas Hobbes sur la loi fondamentale de l'autoconservation. Hobbes pense qu'à l'état de nature, l'homme est égocentrique. Chacun ne se soucie que de son propre intérêt. Il utilise donc tous les moyens pour se défendre afin de survivre. C'est l'instinct de conservation qui gouverne l'homme à l'état de nature. Pour lui, « Every man has to endeavour peace as far as he as hopped of obtaining it; and when he cannot obtain it, that he may seek, and use, all helps, and advantages of war erre ». (Hobbes, 1995, p15) Cette conception de Hobbes est alors essentielle pour nous permettre de mieux comprendre la théorie de l'état de nature de John Locke. En fait, il apparaît ici une légère divergence. Contrairement à Hobbes, Locke défend que la loi de la nature ou loi de la raison, telle qu'elle existe dans l'état de nature, est la source principale de la liberté, de la paix et du bonheur fondamentaux de l'homme. Cependant, Locke met en garde: « Though this is a state of liberty, yet it is not of state of licence; though man in that state has an uncontrolled liberty to dispose of his person or possession, yet he has not liberty to destroy himself, or so much as a creature of his possession ». (Locke, 1940, p119)

Locke veut dire que si l'homme dans l'état de nature est totalement libre, il n'est cependant pas libre de faire ce qu'il veut. Selon la loi de la nature ou la loi de la raison qui le gouverne, l'être humain n'a pas le droit de se détruire ou de détruire l'une des créatures inférieures mises à sa disposition. De même, aucune domination ou soumission n'est permise et personne n'est autorisé à manifester une quelconque supériorité sur les autres. Tous les êtres humains sont égaux et ont les mêmes droits. Ensuite, la notion de liberté chez Locke apparaît ici comme synonyme de raison plutôt que de « libertinage ». En d'autres termes, la raison est l'ensemble des prédispositions naturelles qui conduisent l'homme vers des conditions de vie naturelles lui permettant de se comporter pacifiquement et de vivre librement. En

outré, Locke enseigne que, bien que nous soyons créés par Dieu et destinés à obéir à ses commandements, les lois de Dieu sont différentes de la loi de la raison. Il confirme : « God who hath given the men in common hath also given them reason to make use of it to the best the advantage of life and convenience ». (Locke, 1940, p10) C'est-à-dire que l'homme n'est pas obligé de consulter les enseignements de Dieu pour ses besoins naturels. Ce n'est qu'au moyen de sa raison qu'il peut arriver à connaître ou à faire ce qu'il veut quand il a la volonté de bien réfléchir « For the state of nature has a law nature to govern it, which obliges everyone, and reason, which is that law, teaches all mankind, who will but consult it ». (Locke, 1940, p113)

2. La nécessité d'un contrat social

Bien qu'il existe des divergences concernant la nature de la vie primitive, de nombreux philosophes s'accordent sur la nécessité de former un contrat social. De Jean Jacques Rousseau à Hobbes et Locke, la création du contrat social est considérée comme une nécessité pour promouvoir la vie sociale, malgré le fait qu'ils présentent quelques différences dans leur vision des règles et des principes. Ils partagent l'idée qu'il s'agit d'un motif réel de former une société politique pour perfectionner le système de vie qui existait dans l'état de nature. Contrairement à Hobbes, on peut compter sur Rousseau pour analyser les raisons qui poussent Locke à soutenir la nécessité de trouver un contrat social. Pour Rousseau :

[...] Trouver une forme d'association qui défende et Protège de toute la force commune la personne et les biens de chaque associé, par laquelle chacun s'unissant à tous n'obéit pourtant qu'à lui-même et reste aussi libre qu'auparavant. Tel est le problème fondamental que le contrat social donne la solution.

Rousseau (1966, p51)

Cette définition montre non seulement la justification par Rousseau de la nécessité de former un contrat social, mais permet également de mieux analyser le point de vue de Locke concernant la pertinence de cette nécessité. Dans cette section, nous allons analyser les causes profondes de la nécessité d'un contrat social et les possibilités et prédispositions données à l'homme pour y parvenir. Locke pense que les êtres humains sont rationnels. Et cette rationalité est un don que Dieu leur offre pour qu'ils soient capables de comprendre la loi de la nature et de vivre fidèlement selon elle. La loi de la nature n'est rien d'autre que la loi de la raison ; et la loi de la raison est une condition naturelle pour que l'homme puisse vivre en paix et librement sur terre. Cette loi est ensuite strictement liée aux droits et devoirs naturels qui sont les conditions humaines dont l'homme est doté afin d'éviter les conflits. Ainsi, l'état de nature était le plus souvent paisible et agréable et l'homme était donc libre. Nous pouvons ici déduire que selon Locke, puisque les hommes étaient libres et rationnels, ils pouvaient vivre en société. En pensant que Dieu a fait des êtres humains des créatures sociales, Locke affirme donc qu'ils sont capables de perfectionner leurs états naturels. Si nous le comprenons bien, Dieu a créé le monde avec quelques imperfections car il dote l'homme des facultés et des possibilités de les corriger. En d'autres termes, Dieu a donné aux hommes la raison de faire usage du monde pour mieux « profiter de la vie et de la commodité ». Il apparaît alors qu'une tâche s'impose aux hommes pour qu'ils activent leur raison et préservent les bonnes conditions de vie naturelles. Ainsi, lorsque Locke, pense que la vie dans l'état de nature, bien que

bonne, était incertaine, il ne vise pas à contraster son opinion selon laquelle il y avait la paix. Il veut plutôt montrer que si Dieu a créé « the earth and all that is therein [...] for the support and comfort of » (Locke, 1940, p9) de leur bien-être, les hommes ont eu la possibilité de l'assurer au moyen de leurs facultés humaines. Ainsi, il est important de noter que, Locke, en acceptant la formation de la société politique confirme que le contrat social n'est rien d'autre qu'une extension de l'état de nature. C'est-à-dire que les gens sont capables de créer un accord social parce que Dieu les a dotés de prédispositions naturelles. Les hommes ont donc besoin d'un contrat social pour ne pas changer les lois établies dans l'état de nature mais pour les perfectionner et les protéger. Si l'on se réfère à Locke, l'état de nature est régi par une loi naturelle qui n'est autre que la loi de la raison, cette loi étant les facultés humaines d'interpréter les droits naturels et donc de vivre en accord avec eux. Les droits naturels fondamentaux que sont la vie, la liberté et la propriété sont alors considérés par John Locke comme des dons divins. Ainsi, en tant qu'être humain, l'homme n'a pas besoin d'une créature de son espèce pour lui enseigner ou le guider sur ces lois.

Pour commencer à justifier l'état naturel des garçons dans *Lord of the Flies*, disons qu'un enfant inexpérimenté et innocent, libre de l'autorité parentale et vivant dans la jungle, n'est pas du tout différent d'un homme vivant à l'état de nature. En nous basant sur le point de vue de Locke concernant l'instinct de conservation, nous pouvons dire que ces enfants dans *Lord of the Flies* n'avaient pas besoin de quelqu'un pour leur dire quoi faire pour leur survie au milieu de la forêt. Par exemple, il n'était pas nécessaire qu'un adulte leur apprenne comment « cueillir » un fruit et le manger quand ils avaient faim. En accord avec ce qui est dit sur l'état de nature, ces garçons avaient tout ce dont ils avaient besoin autour d'eux. Et grâce à leurs efforts pour comprendre les réalités de la forêt, ils pouvaient jouir de leurs droits naturels. Un autre symbole significatif montrant que les garçons anglais, avant de passer à une société organisée, n'étaient pas différents des êtres humains à l'état de nature est celui de l'île. Golding nous en dit plus : Here the beach was interrupted abruptly by the square motif of the landscape; a great platform of granite thrust up uncompromisingly through forest and terrace and sand and lagoon to make a raised jetty four feet high. The top of this was covered with a thin layer of soil of and coarse grass and shaded with young palm trees. [...] The palms that still made of green roof, covered on the underside with a quivering tangle of reflection from the lagoon (Golding, 1954, p17). Golding ajoute que dans la forêt, « echoes and birds flew white and pink dust floated » (Golding, 1954, p37). De cette description, on peut conclure que *Lord of the Flies* est un roman qui raconte l'histoire des hommes dans l'état de nature tel qu'il est défendu par Locke. John Locke pense que le monde a été créé par Dieu et conservé par son autorité. Et en disant cela, il semble adopter la conception élisabéthaine du monde selon laquelle « everything was created by God [and that] everything in the world had its natural mode of working in the scheme of things..., the cosmos [which] was like a carefully linked machine created and kept working by one Being » (Marina et Philip, 1984, p28). Ce point de vue vient alors corroborer la théorie divine de Locke qui est visible à travers *Lord of the Flies*. Et Golding, en décrivant les phénomènes naturels qui prévalent dans l'espace où vivent les garçons, semble y croire comme à « un acte de Dieu ». De cette façon, il considère que les garçons sont des créatures de Dieu, et que tout ce qui se trouve sur l'île est donc une création de Dieu. Les conditions de survie des enfants dans la forêt ne reflètent que le droit naturel à la propriété défendu par Locke.

3. La société politique

L'étude du système de droit social et politique établi par les écoliers anglais montre que l'organisation sociale révélée dans le roman présente les mêmes avantages et inconvénients que la société politique défendue dans le *Second Traité*. Dans sa théorie de l'état de nature, Locke pense qu'en tant que créature rationnelle et sociale, l'homme est capable de protéger et de préserver les lois de la nature qui sont à l'origine de son bonheur naturel. Pour Locke, malgré le fait que la formation de la société politique exige la connaissance ou la compréhension par l'homme de ses droits naturels, ce système de vie sociale est différent de celui de l'état de nature. Il explique que la société politique, bien que liée de manière inextricable à l'état de nature qui est régi par la loi de la raison, a besoin d'un accord général de ses membres pour fonctionner. Une analyse de *Lord of the Flies* peut montrer que les garçons anglais ont réussi à avoir des « règles » ou des lois par le consentement de chacun d'entre eux. Notons que l'autorité démocratique commune des garçons ne diffère pas du tout de l'autorité gouvernementale ou de la législature préconisée par Locke. Pour en venir à *Lord of the Flies*, il est pertinent de noter que l'insécurité ou l'incertitude existe réellement dans la vie des garçons dans la forêt. Dans le roman, il est clairement exprimé que les garçons avaient peur d'une sorte de « bête ». Et cette peur était due à leur incapacité à comprendre les réalités de l'environnement dans lequel ils étaient étrangers. Nous pouvons donc supposer que les garçons avaient raison de s'unir en une société politique. Un autre motif lockéen d'incertitude justifiant la pertinence pour les garçons de former un contrat social est la liberté incontrôlable qu'ils ont obtenue dans l'île tropicale. On remarque que c'est la peur d'être désorganisé qui a poussé Ralph à suggérer qu'ils « ought to have a chief to decide things » (Golding, 1954, p29). En d'autres termes, ils devraient avoir un pouvoir politique pour se préserver. En outre, Locke pense que la liberté naturelle que l'homme avait dans l'état de nature peut être protégée et garantie mais par un contrat social, c'est-à-dire la formation d'une société politique. De la même manière, Ralph a dit qu'ils devaient avoir « plus de règles », c'est-à-dire faire respecter les lois naturelles établies pour obtenir plus de liberté et de tranquillité. Ici, nous pouvons dire que, puisqu'ils sont tous deux anglais, Golding et Locke s'accordent sur les principes des « libertés anglaises » selon lesquels l'homme naît libre.

Cette mentalité anglaise concernant la liberté humaine est la cause première de leur confiance en soi et de leur mégalomanie. Jack dit: « We're English; and the English are best at everything. So we've got to do the right things » (Golding, 1954, p55). Ainsi, en tant que peuple anglais, les garçons de *Lord of the Flies* développent une forte volonté de former une société politique. L'accord social apparaît ici comme une nécessité pour que les gens se voient garantir le droit fondamental de la liberté. À ce stade de notre analyse, nous pouvons donc dire que, comme beaucoup d'Anglais, la liberté est conçue par Locke et Golding comme un besoin naturel et un aspect de la dignité humaine que chacun ressent le désir d'obtenir. L'écrivain anglais Kazuo Ishiguro, dans son roman *The Remains of the Day* et à travers le personnage de M. Harry Smith, le confirme: « And I don't need to remind anyone here, there no to be had been slave. That's what we fought for and that's what we won. We won the right to be free citizens. It is one of the privileges of being born English no matter who you are, no matter if you're rich or poor, you born free and you born so that you can express your opinion freely, and vote in the member of your Parliament or vote him out. That's what dignity's really about » (Ishiguro, 1989, p186). Ce discours peut alors être considéré comme un résumé de cette analyse de la théorie du contrat social de

Locke à travers *Lord of the Flies*. En faisant allusion à un Parlement, Ishuguro nous oriente vers un autre point central, celui du système de droit. L'image que Locke se fait de la société politique montre qu'un système de droit social et politique est nécessaire à son fonctionnement. Golding partage ce point de vue en présentant un groupe d'individus qui s'accordent sur le fait que seul le droit peut les faire survivre. L'un d'eux, Jack, déclare: « I agree with Ralph, we've got to have rules and obey them » (Golding, 1954, p55). Ici, il est clairement exprimé que la formation d'un accord social et l'obéissance aux « règles » ou aux lois sont les meilleurs moyens de préserver les sociétés. Toujours pour Locke, la meilleure arme sociale pour garantir l'égalité et le traitement impartial de tous est le corps législatif. En d'autres termes, la volonté générale de la majorité est le système politique idéal pour décider des choses concernant la société et protéger les citoyens. Dans *Lord of the Flies*, les garçons recréent la structure des sociétés organisées selon les principes du pouvoir législatif. Au moyen d'un « vote », ils élisent démocratiquement « un chef ». Les garçons, fidèles aux enseignements de Locke, forment alors une société politique fondée sur l'expression de la volonté et de l'opinion de chacun d'entre eux. Et ceci est exprimé dans le roman à travers deux symboles significatifs. Le premier est la « conque », qui symbolise le droit de chacun à « parler en assemblée ». C'est aussi une représentation symbolique de l'ordre et de la civilisation. Le second est la « plateforme » où se déroulent les réunions et les assemblées. Elle est l'image d'une société organisée et structurée. De plus, Locke conçoit que le pouvoir politique doit être détenu par tous les membres de la société. Dans *Lord of the Flies*, par exemple, après avoir été élu, Ralph a décidé de partager la tâche avec ses amis. Il a donc choisi trois d'entre eux comme « explorateurs », c'est-à-dire un groupe de personnes qui devait aller « découvrir » si l'espace où ils vivaient était une île ou non. Autre chose, dit Ralph, ils ont besoin de « chasseurs » pour leur procurer de la viande. Pour cela, il a délégué Jack à la tête d'un groupe de garçons pour qu'il soit chargé de la chasse. Ralph ajoute qu'ils ont besoin d'être secourus et qu'ils doivent faire du « feu sur la montagne » pour cela.

Mais Piggy ne semblait pas d'accord avec une telle décision. Il suggère alors : « The first thing we ought to have made was shelters by the beach it wasn't half cold there in the night » (Golding, 1954, p58). Ainsi, chacun a le droit de participer à la prise de décision et de donner son avis, comme le défend Locke. Il apparaît également que le système politique de droit des garçons anglais est fait de manière à leur donner à tous les mêmes droits et les mêmes traitements. Ainsi, comme le pense Locke, la société politique est un système de vie dont le rôle principal est de maintenir l'ordre et la stabilité et donc de préserver le bonheur que les gens avaient à l'état de nature. Par exemple, l'idée d'avoir des règles est venue à Ralph lorsqu'il s'est rendu compte que les garçons commençaient à être corrompus par la liberté incontrôlée qu'ils acquéraient dans la forêt où il n'y avait pas de présence d'adultes. De même, on remarque que les « assemblées » étaient là pour remonter le moral des « coliers lorsqu'ils étaient frappés par la peur d'une « bête » imaginaire. Par ailleurs, dans le premier chapitre de *Lord of the Flies*, Golding décrit combien les garçons étaient heureux après avoir formé le système politique de la loi. Par exemple : « A kind of glamour was spread over them and the scene and they were conscious of the glamour and happy by it » (Golding, 1954, p33). Ainsi, chacun des garçons était satisfait de la tâche qui lui était confiée et avait hâte de l'accomplir. De plus, Locke défend que le contrat social est nécessaire pour la protection des prédispositions qui ont donné à l'homme la possibilité de vivre agréablement dans l'état de nature. A travers le

personnage de Ralph, Golding pense que l'un des intérêts généraux de la société est le fait qu'elle « makes you think and thought is valuable thing that get results » (Golding, 1954, p.97). Il ajoute: « Piggy, for all his ludicrous body had brain. Ralph was a specialist in thought now, and could recognize thought in other » (Golding, 1954, p97). La société politique, telle qu'elle apparaît dans cette section, est donc une organisation sociale fondée sur les principes des lois publiques et faite par le consentement général de tous ses membres. *Lord of the Flies* se révèle ici comme une explication détaillée de cette définition. De même que le point de vue de Locke, il apparaît également à travers le roman que le rôle principal de l'accord social est de préserver et de faire respecter les lois naturelles, de maintenir l'ordre et la stabilité et donc de prévenir d'éventuels conflits.

4. Les conflits sociaux

Hobbes décrit l'état de nature comme un état de guerre. Mais pour Locke, il s'agit d'un état de paix. L'image que Hobbes se fait de la nature humaine montre l'homme comme un sauvage qui est loin d'être une créature sociale. Pour lui, la rationalité de l'homme est donc inhérente à son instinct de conservation. Ainsi, en raison de ses conditions de vie misérables, l'homme à l'état de nature utilise tous les moyens pour se défendre. Hobbes propose alors une autorité absolue pour faire face à ce genre de problèmes, ce qui est la source du désaccord entre lui et Locke. Contrairement à la théorie de Hobbes, le contrat social lockéen défend que, certes, des graines de conflits ont été plantées dans l'état de nature ; mais les véritables causes du conflit social sont à chercher dans un contrat défectueux. Selon certains critiques, *Lord of the Flies* est un conflit entre le bien et le mal. C'est-à-dire qu'il s'agit d'une bataille entre l'instinct civilisé et l'instinct sauvage ou mauvais. Pour eux, l'instinct de vivre selon des règles est constamment en conflit avec l'instinct de pouvoir et de succès pour satisfaire ses désirs immédiats. Pour en venir à Locke, nous pouvons dire qu'en acceptant l'existence d'un danger constant dans l'état de nature, il ne rejette pas cette idée selon laquelle les deux instincts du bien et du mal sont innés chez l'individu. Ainsi, l'étude des causes profondes du contrat social peut alors se concentrer sur ces instincts. Bien qu'il refuse l'existence de ce conflit dans l'état de nature, Locke pense que ses racines peuvent y être trouvées. De plus, il affirme qu'il existe de nombreuses conditions pour que ce conflit puisse exister dans la société politique. Mais avant d'en arriver là, analysons la théorie selon laquelle les graines du conflit social étaient visibles dans l'état de nature à travers *Lord of the Flies*. Au début du premier chapitre, Golding décrit des comportements sauvages à travers un groupe de garçons qui sont venus rejoindre Ralph et Piggy: « Their bodies from the ankle were hidden by black cloaks which bore a long silver cross on the left breast each neck was finished off a handsome full. [...] The boy who controlled them, [Jack], was dressed in the same way though his cap badge was golden » (Golding, 1954, p26). Notons que, dans le roman, la représentation première du mal, de la violence et du désir de pouvoir est confinée sur la volonté forte de Jack. Ensuite, Golding comme Locke préfigure un conflit dont il situe les racines dans l'état de nature. Locke affirme que les conflits peuvent être évités grâce à un contrat social formé sur la base de lois publiques. Il soutient qu'un monarque constitutionnel et non un pouvoir absolu comme le pense Hobbes peut prévenir les conflits sociaux. Pour lui, un tel système politique fait par la volonté générale des membres, peut alors protéger les citoyens et juger entre eux. *Lord of the Flies* ne dit pas le contraire lorsque Golding, dans de nombreux passages du premier chapitre, montre comment Ralph, le chef, est

tellement intéressé par les plans qui peuvent les empêcher de sombrer dans le chaos. Ainsi, il a réussi à maintenir l'ordre et la paix en poussant les garçons à obéir à la loi de la conque et des assemblées : « He paused with the point made. The assembly was lifted towards safety by his hand. They liked and now respected him. Spontaneously they began to clap and presently, the platform was loud with applause » (Golding, 1954, p49).

Locke affirme également que ce conflit peut également se produire lorsque les citoyens ne comprennent pas le but de la société qui, selon lui, est de préserver et d'élargir la liberté. A un moment du roman, Golding développe que les garçons ont fini par oublier le sens des assemblées et les prennent pour des divertissements. Elles n'étaient plus pour eux l'occasion de trouver des solutions à leurs problèmes sociaux ou à leur bien-être : « They obeyed the summons of the conch, partly because Ralph blew it, and he was big enough to be a link with the adult world of authority; and partly because they enjoyed the entertainment of the assemblies ». (Golding, 1954, p75). Ainsi, pour éviter une catastrophe possible et imminente, Ralph a été obligé de leur rappeler à quoi servaient les assemblées. « We need an assembly. Not for fun. Not for laughing and falling off the log" [...] not for making jokes, or for" – he lifted the conch in effort to find the compelling word – "for cleverness. Not for these things. But to put things straight. » (Golding, 1954, p75). Ces mots, prononcés avec douleur et difficulté, se sont avérés être une source de conflit dans la mesure où le public, parce qu'il n'en a pas saisi le sens, les a perçus négativement. Le conflit entre la civilisation et la sauvagerie, symboliquement entre Ralph et Jack, vient ensuite apporter des précisions sur l'opinion de Locke concernant les inconvénients qui peuvent découler de la société politique ou du contrat social. Mais Locke semble défendre l'action de Jack. Locke prône un droit de révolution lorsque le gouvernement n'agit pas en accord avec les souhaits du peuple. Et pour lui donc, un conflit commence lorsqu'après une protestation, un dirigeant participe à des disputes. Dans *Lord of the Flies* par exemple, Jack se rebelle parce qu'il n'était pas d'accord avec la décision de Ralph selon laquelle la priorité était le feu sur la montagne. Il pensait plutôt que la chasse était plus importante. La priorité pour lui est de trouver de la nourriture et de tuer la bête qui était selon lui une menace pour leur tranquillité ; une proposition que Ralph a rejetée.

Le conflit entre Ralph et Jack apparaît alors comme une compétition de force et de courage. En se référant à Locke, l'utilisation de la « force sans droit » crée un état de guerre même dans la société politique. Entre Jack et Ralph se produit alors une manifestation de courage au détriment des principes d'une justice commune. La volonté forte de Jack, parce qu'il ne se fie plus à l'autorité de Ralph, l'engage dans une guerre incontrôlable. Le conflit entre Jack et Ralph, selon l'analyse de Locke, est donc une bataille entre un « transgresseur » et un monarque absolu. Pour Locke, l'état de nature est un état de paix et de vie agréable, mais le seul danger qu'il comporte est celui des « transgresseurs ». De plus, Locke pense que la formation d'un contrat social basé sur une monarchie absolue n'est rien d'autre que la création d'une situation de conflit. Ainsi, dans *Lord of the Flies*, il est défendable que, lorsque Jack est un transgresseur, Ralph se transforme en monarque absolu. Voici les paroles de Ralph: « I was chief and you were going to do what I said » (Golding, 1954, p99). Ralph a pris l'habitude d'utiliser des phrases telles que : « If the prince holds both legislature and executive power, there no common judge who may fairly, indifferently, and with authority to decide, and standing rule to appeal to, the subject is a slave of man » (Golding, 1954, p95). À ce point dans *Lord of the Flies*, l'anarchie s'élève constamment

sur l'ordre ou la loi. Le réputé bon Ralph symbolisant la civilisation, la paix, l'ordre et la stabilité devient, pour reprendre le mot de Locke, corrompu. Et Jack, symbole de la sauvagerie, de la violence et de l'anarchie, se révèle être un homme précieux et admirable. Lorsque Jack a offensé Ralph et exprimé de prétendues excuses, les Chasseurs ont vu dans cette action un beau comportement : « Clearly they were, on the opinion that Jack had done the decent thing, had put himself in the right by his generous apology and Ralph, obscurely, in the wrong » (Golding, 1954, p90). Ce passage peut donc être considéré comme une justification du point de vue de Locke, selon lequel l'ignorance des lois ou l'incapacité des adhérents à un système politique à comprendre la signification de la société peut créer une situation de conflit dans la société. Ainsi, l'enfer sur le ciel, le noir sur le blanc, la situation de conflit dans *Lord of the Flies* devient inextricable. Le conflit social alors ou l'état de guerre si l'on en croit Locke prévaut si les lois sont renversées au profit de l'*absolutisme*. Jack ne se « soucie » plus de la loi de la « conque » ; pire, il l'enfreint. Il y a alors le signe d'une anarchie totale et irrémédiable. A Ralph, Jack dit : « And you shut up! Who are you, anyway? Sitting there – telling people what to do [...] » (Golding, 1954, p113). Ensuite, la société des garçons se divise en deux groupes. Les transgresseurs ou révolutionnaires, le groupe de Jack devient de plus en plus irrationnel et sauvage. Le leader, Jack, règne avec un pouvoir suprême. Il devient un monarque absolu et ses sujets, des *esclaves*. A partir de là, Golding affirme que la théorie du contrat social de Locke est acceptable. Notons que, si Locke pense que les transgresseurs doivent être punis, Golding semble montrer qu'ils doivent être écartés de la société. On remarque que le personnage de Piggy est dépeint symboliquement dans le roman comme un intellectuel qui parlait rarement « en assemblée » et se concentrait sur l'observation. Mais après le départ de Jack, Piggy was speaking now with more assurance and with what, if the circumstances had not been so serious, the others would have recognized as pleasure". (Golding, 1954, p160). À partir de la conduite de Piggy, Golding nous fait savoir que les personnes de Jack ne sont pas les bienvenues dans la société car elles lui sont nuisibles. Il ne sert donc à rien de se réconcilier avec elles. Piggy ajoute : « I said we could all do without a certain person. Now I say we got be decide on what can be done » (Golding, 1954, p160). Golding observe ensuite que Piggy était plein de joie et de liberté d'expansion lors du départ de Jack, si fier de sa contribution au bien de la société. Nous pouvons en conclure que Locke et Golding sont tous deux d'accord sur le fait que les conflits peuvent se refléter sur la société politique. Et, dans un système de vie politique, lorsque les gens ne comprennent pas le véritable sens de la société, ils peuvent se tourner vers la défense de leurs intérêts personnels. Par conséquent, l'utilisation de la force au détriment de la loi met les citoyens en conflit. Mais il ressort également de cette analyse que le romancier et le philosophe défendent tous deux le droit à la révolution lorsqu'un dirigeant n'agit pas conformément aux souhaits du peuple. Dans un tel contexte, ils pensent que le dirigeant ne doit pas participer aux conflits. En tout cas, l'opinion finale de Locke sur ce point est que les transgresseurs doivent être punis, tandis que Golding, à travers le personnage de Piggy, suggère qu'ils doivent être écartés de la communauté.

Conclusion

En conclusion nous pouvons dire que *Lord of the Flies* of William Golding corrobore à plusieurs égards la théorie lockéenne du contrat social et des conflits sociaux centrés sur la loi de la nature ou loi de la raison. Pour Locke, l'homme est rationnel par nature. Il est donc capable de vivre en accord avec les droits naturels dont Dieu l'a doté pour sa liberté et sa préservation. C'est pourquoi Locke pense que l'état de nature est un état de paix et de liberté et de jouissance de la propriété par les individus ; et que le contrat social est nécessaire pour la protection et l'application des droits naturels et donc pour l'épanouissement des êtres humains. Cette conception lockéenne est très perceptible à travers *Lord of the Flies*. Les garçons anglais, après avoir vécu la société organisée et structurée, se tournent vers une vie primitive dans une forêt située sur une île tropicale, ne représentant que l'état de nature. Ainsi, il est révélé qu'ils pouvaient, sans l'assistance d'un adulte ou l'utilisation d'un système politique, vivre seuls en accord avec leurs droits naturels dans cet espace naturel. *Lord of the Flies* apparaît également ici comme un moyen pour Golding de corroborer l'idée de Locke sur la nécessité de former un contrat social. Locke constate une incertitude ou une insécurité dans l'état de nature et propose donc le contrat social comme une nécessité pour y faire face. De même, Golding, à travers le personnage de Ralph, après avoir observé que les garçons commencent à être corrompus par la liberté incontrôlée qu'ils obtiennent dans la forêt, les invite à s'unir dans une société politique. Locke estime que cette société politique doit être formée par la volonté de la majorité et reposer sur des lois publiques afin de maintenir l'ordre et la stabilité. Dans le roman, le groupe d'enfants « vote pour un chef », « a des règles » et tient des « assemblées » pour l'intérêt général du groupe. Dans le cas contraire, Locke croit à une possible violation du contrat social. Il dit que lorsque les dirigeants n'agissent pas en accord avec les citoyens, ou lorsque ceux-ci ignorent la signification de la société, ils créent donc une situation de conflit. Car, dans de telles circonstances, ils peuvent préférer l'usage de la force aux principes des lois ; ce qui est alors perceptible à travers les garçons, dans *Lord of the Flies* particulièrement à travers la compétition entre Jacket Ralph. En tout état de cause, *Lord of the Flies* peut être considéré comme une illustration des théories de Locke sur le contrat social et les conflits sociaux centrés sur les questions de liberté et de conditions humaines.

Références bibliographiques

- Freud, S. (1930). *Civilization and its discontents*. New York: W.W. Norton & Company.
- Golding, W. (1954). *Lord of the Flies*. London, Farber and Farber.
- Hobbes, T. (1996). *Leviathan*. J. C. A. Gaskin Ed. Oxford, Oxford University Press,
- Ishiguro, K. (1989). *The Remains of the Day*. London-Boston, Faber and Faber.
- Locke, J. (1940). *Of Civil Government: Two Treatises, Second Treatise*. ed., Rhys, Ernest, London.
- Locke, J. (1975). *An Essay Concerning Human Understanding*. Peter. H. Nidditch (ed.), Oxford, Clarendon Press.
- Rousseau, J. J. (2013). *The Social Contract in The Collected Writings of Rousseau*, (4)1, 147.
- Rousseau, J.-J. (1762). *Du Contrat social [The social contract]*. In *Oeuvres complètes [Complete works]*. (Vol. 3). Paris: Gallimard-NRF, 1964.
- Rousseau, J.-J. (1990). *Perpetual Peace*,” in Roger D. Masters and Christopher Kelly ed., *Collected Writings of Rousseau* (Dartmouth College Press

akofena

Sommerville, J. P. (1991). *Filmer: Patriarcha and Other Writings*. University of Wisconsin, Madison.